RÉSUMÉ

Mémoire

présenté par

l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce

dans le cadre de

la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Mars 2007

L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (Association) gère le Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce depuis 1966. Le secteur forestier est en constante progression et les retombées économiques des activités forestières sont majeures pour les propriétaires de boisés et l'ensemble de la communauté.

Les propriétaires de boisés de la Beauce assurent le développement de leur production forestière, s'adaptent à l'évolution des marchés, pratiquent la sylviculture et maîtrisent la gestion de leurs forêts. Ils ont également intégré des mécanismes de communication modernes et développé un plan de formation pour parfaire leurs connaissances et faire face aux changements. Un des objectifs du présent mémoire est de démontrer la pertinence d'un Plan conjoint en milieu forestier, le lien direct qui existe entre les outils ainsi mis à la disposition des propriétaires de boisés et le développement de leur production.

Les propriétaires-aménagistes de la Beauce ont accès à des budgets atteignant 3,6 millions de dollars, en provenance des agences de mise en valeur des Appalaches, de la Chaudière et de l'Estrie. La sylviculture, l'exploitation forestière et l'acériculture procurent des revenus annuels de 70 M$. Ces retombées économiques sont très importantes pour les producteurs de bois, notamment pour nos agriculteurs dont les revenus de la ferme diminuent depuis plusieurs années.

Par ailleurs, l'Association prépare l'avenir puisque la production de bois va s'accroître de façon très significative au cours des prochaines années. Elle pourra contribuer davantage à l'approvisionnement des scieries de la région qui achètent plus de 60 % de leur bois à l'extérieur de la région Chaudière-Appalaches, principalement en provenance des États de la Nouvelle-Angleterre.

Suite à l'importante diminution de coupe sur les terres publiques, les acheteurs se tourneront massivement vers les propriétaires de forets privées pour répondre à leurs besoins. L'Association s'inquiète de la pression qui sera mise sur les propriétaires de boisés pour qu'ils coupent davantage de bois. Certains groupes sont déjà en marche pour s'accaparer des privilèges qui leur permettraient d'exploiter cette intéressante forêt en ayant le moins de contraintes possible. Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Pierre Corbeil, mène présentement une étude sur la pertinence des mécanismes de mise en marché du bois de la forêt privée.

Le *Règlement sur les contingents du bois des producteurs de la Beauce* prévoit des dispositions particulières pour permettre de réaliser prioritairement les travaux d'aménagement forestier. Il s'agit d'un règlement moderne, très efficace et qui sert de moteur à la production forestière tout en motivant les propriétaires à se tourner vers l'aménagement des boisés privés. L'Association relève ainsi le double défi d'accroître la production du bois en forêt privée en veillant à l'amélioration des pratiques forestières. L'adoption de règlements et leurs modifications s'inscrivent dans un processus évolutif d'un Plan conjoint.

L'Association rejoint tous les propriétaires de boisés sur une base régulière en produisant de nombreuses publications. Ils disposent ainsi de toute l'information pertinente pouvant influencer leur travail forestier. Par exemple, le *Bulletin forestier*, distribué gratuitement cinq fois par année à tous les propriétaires, transmet l'information sur la mise en marché du bois à pâte et de sciage, l'actualité forestière, les formations à venir.

L'ensemble des interventions de l'Association génère un effet d'entraînement chez propriétaires de boisés et entraîne une explosion des demandes pour la formation. En 2006 uniquement, on enregistre 1 022 participations de propriétaires aux 15 formations différentes qui leur sont offertes.

Les pressions du public et des écologistes pour un aménagement forestier durable interpellent les propriétaires de boisés privés. La certification environnementale deviendra une exigence des acheteurs de bois. Les propriétaires auront intérêt à se certifier pour conserver leurs marchés ou en développer de nouveaux. Les propriétaires de boisés de la Beauce ont adopté une politique de développement durable en 2004. Cet objectif de protéger et de conserver la forêt privée régionale témoigne du sentiment d'appartenance des propriétaires de boisés à leur communauté.

L'Association est persuadée que le caractère démocratique du fonctionnement et du développement du Plan conjoint de la Beauce constitue un formidable levier de développement. Modifier la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche pour donner des pouvoirs à certains groupes de pression au détriment de l'ensemble des propriétaires de boisés serait une erreur et irait à l'encontre des intérêts de la collectivité et de toute la filière forestière.

Nous demandons à votre Commission de constater la pertinence des réalisations découlant de la mise en œuvre du Plan conjoint des producteurs de bois de la Beauce et de recommander aux autorités gouvernementales de préserver son intégrité.